

DIRECTION GÉNÉRALE

Téléphone : 05 45 67 58 77

DÉCISION N°230-498
RELATIVE A L'INTÉRIM DE DIRECTION
Annule et remplace la décision n°230-346

Le Directeur du Centre Hospitalier Camille Claudel,

Vu le code de la santé publique ;

– DÉCIDE –

Article unique : Les personnels susceptibles d'assurer l'intérim de Direction, sont les suivants :

- **Madame Maria LAMARQUE**, Directrice adjointe en charge des affaires générales, des finances, des admissions et des structures médico-sociales ;
- **Madame Chantal MILLIET**, Directrice des soins, coordonnatrice générale des soins et des filières et parcours patients ;
- **Monsieur Sylvain MARTIN**, Directeur adjoint en charge des services économiques, des travaux et de la logistique.
- **Madame Sarah FELTZINGER**, Directrice adjointe en charge des ressources humaines et des affaires médicales ;

La Couronne, le 16 octobre 2023

Le Directeur,

David DEREURE

